



Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 13 janvier 2022 en TEAMS

Présences : Karine Lavoie, Christine Gilbert, Jean-François Boivin, Andrée-Anne Gagnon, Isabelle Houde, Dominic Simard et Karine Laliberté

Absence : Laurie Girard

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 6 octobre 2021
2. Organisation scolaire
3. SASI en accéléré
4. Soutien administratif dans le secteur de la santé et des services sociaux
5. Mesure 15198 – Soutien à l'organisation de formations intensives dans des domaines jugés prioritaires
6. Fonctions et responsabilités
7. Choix de tâche
8. Calendrier scolaire
9. Liste de rappel
10. Dépassement d'élèves pour les cours en individualisé à l'Oasis
11. Autre sujet :
 - a) Mise en œuvre de la convention collective nationale
 - b) Plan de transformation des Ressources humaines

1. Compte rendu de la rencontre du 6 octobre 2021

Suivis :

Compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2021 - 7. Chef de groupe

Lors du choix de tâche, l'enseignant concerné a réduit sa tâche éducative de 100 heures et assure le rôle de chef de groupe.

7. Remplacement CFOR/Oasis

Mme Lavoie a mentionné aux directions de s'assurer que tous les enseignants reçoivent bien l'information lorsqu'ils offrent un remplacement.

8. Semaine de travail : 30 heures et plus de TÉ

Mme Lavoie a vérifié et elle a pu dénombrer une seule situation à plus de 40 h. Elle a fait l'exercice avec plus de 30 heures. M. Simard a deux enseignants en véhicules lourds

et automobiles qui ont plus de 30 heures, mais ce sont eux qui le choisissent lors du choix de tâche. En soudage, il arrive qu'il y ait quelques semaines de plus de 30 heures, mais toujours en fonction du choix de tâche. Mme Laliberté mentionne que ça risque d'être plus fréquent avec les programmes accélérés. Le CSS mentionne qu'il serait important de se tenir alerte en CRT à ce sujet et d'en faire le portrait. Le SES mentionne que pour ce qui est de la tâche, tant que c'est viable, il n'y a pas de problème. La problématique est plutôt liée au fait que les enseignants arrivaient à la fin de l'année à devoir se déplacer pour faire seulement une heure de tâche complémentaire ou du travail de nature personnelle dans la journée. Il est suggéré que ces enseignants puissent faire du télétravail lorsque la situation se présente. Le CSS propose de faire une entente écrite et de s'ajuster au besoin.

10. SAE

Une rencontre est à prévoir d'ici deux à trois semaines entre Mmes Andrée-Anne Gagnon, Karyne Lavoie et Anne-Marie Lapointe pour s'orienter sur le SAE. Le CSS interpellera ensuite le Syndicat. Le CSS essaie le plus possible de coordonner la formation professionnelle et le SAE. Mme Gilbert rappelle que le grief a été déposé, car le SES et le CSS n'ont pas la même interprétation pour le SAE.

12. Autres sujets – a) Loi d'accès à l'égalité en emploi

Le rapport a été présenté lors d'une rencontre intersyndicale, donc le CSS l'acheminera par courriel aux membres du CRT.

13. Priorités en FP 2021-2022

Mme Gilbert informe les membres que la campagne pour valoriser la formation professionnelle a été lancée par la FSE. Le CSS a toujours l'intention de le faire également, mais au niveau régional.

14. Autre sujet – a) Mentorat

Mme Claudine Lapointe chapeaute tous les mentors. Pour la formation professionnelle, c'est Mme Priscilla Tremblay qui occupe ce rôle. Cette dernière fera une tournée dans les centres afin de faire une offre de service aux enseignants. Le mentorat est en ajustement présentement et le CSS invite le SES à l'informer s'il entend des problématiques ou autres.

2. Organisation scolaire

Les groupes en mécanique automobile et véhicules lourds routiers démarrent le 24 janvier comme prévu, tandis que le cours en carrosserie est reporté à l'automne. Les élèves sont avisés. En soudage-montage, la demande est forte et le cours débutera en janvier. En PETF, il y a beaucoup d'inscriptions, mais un seul groupe démarrera pour

l'instant, car il y a souvent une baisse dans le nombre d'élèves inscrits. Pour le SASI, 1 groupe en formation accélérée débutera le 17 janvier alors que le départ du 24 janvier sera en formation régulière. Avec la bourse ministérielle, un groupe supplémentaire démarrera, cette 2^e cohorte est prévue en août, car les PAB veulent faire la formation de soins infirmiers.

Dû à une grande baisse de la clientèle, la formation en coiffure sera offerte seulement en individualisé. En secrétariat, il n'y a que 12 inscriptions, donc ce cours sera offert en individualisé également. Pour la nouvelle formation Soutien administratif, 2 cohortes sont prévues en février et mars avec possibilité d'une troisième le 28 mars.

Lorsqu'une formation en accéléré est offerte, il doit y avoir des discussions entre les ressources humaines, le syndicat et la direction de la FP afin de bien arrimer les conditions de travail des enseignants et les exigences ministérielles. Si nécessaire, des ententes peuvent être conclues. Mme Laliberté amène une préoccupation quant à la semaine de relâche où seulement deux enseignantes seront en classe. Mme Gagnon mentionne qu'il faudrait rédiger une entente pour les deux enseignantes touchées. Mme Laliberté précise qu'il faut se pencher sur la question si, par exemple, l'une des deux était malade durant la semaine de relâche et aussi assurer le support pour celle qui resterait à l'école seule.

3. Mesure 15198 – Soutien à l'organisation de formations intensives dans des domaines jugés prioritaires

Le SES aimerait un suivi par rapport à la mesure 15198, à savoir si le CSS a fait la demande des sommes et si oui, où sont-elles utilisées? Le CSS n'a pas encore fait la démarche, car M. Ouellet a regardé et il faudrait un orthopédagogue de plus pour offrir un support. Le CSS fera la demande, car il veut des ressources supplémentaires, mais le problème se trouve au niveau du manque de main-d'œuvre. Après discussion, Mme Gagnon enverra la liste des personnes embauchées lors de la journée d'embauche au Centre d'achat où 48 personnes ont été engagées pour vérifier si une personne serait disponible.

4. Fonctions et responsabilités

Le SES mentionne que le premier paragraphe de la section temps de nature personnelle des fonctions et responsabilités n'est pas écrit correctement, car ce devrait être tout ce qui n'est pas assigné. Des vérifications seront faites afin d'ajuster le texte. Comme les fonctions et responsabilités sont pour cette année, il est proposé d'inscrire dans le document au point TNP (page 4), que ce texte sera ajusté au retour en août lorsque les nouvelles balises concernant la tâche seront en application.

5. Choix de tâche

Le SES s'informe si le choix de tâche s'est bien déroulé, car ce dernier n'a pas eu d'appel à ce sujet. Selon les membres du comité, le choix de tâche a très bien été dans tous les centres. Le CSS informe le Syndicat qu'un contremaître a été prêté d'une entreprise afin de pouvoir donner des modules en mécanique automobile et véhicules lourds. L'entreprise facture le CSS à raison de 32h par semaine au taux de 100\$ de l'heure. Le CSS précise que s'il n'avait pas eu cette possibilité, le départ de cette cohorte aurait été impossible et des impacts négatifs sur les tâches des enseignants auraient été inévitables pour la session d'automne. Mme Gagnon ajoute que le CSS a demandé un avis juridique avant, ils ont également vérifié avec la CNESST et la rémunération avait aussi été analysée. Pour toutes questions, il faut s'adresser à Mme Emmanuelle Baillargeon.

6. Calendrier scolaire

Mme Lavoie mentionne que le projet de calendrier scolaire est en consultation auprès des membres. Elle dit s'arrimer le plus possible avec celui du secteur des jeunes, mais Mme Gilbert l'informe que ce dernier n'est toujours pas approuvé et que des modifications en début et en fin d'année ont été demandées ainsi que pour le congé des Fêtes. Il serait donc préférable d'attendre le calendrier officiel des jeunes. Mme Gagnon a vérifié auprès de M. Régis Lavoie et le calendrier des jeunes sera officialisé à la fin janvier. Ce qui permettra à la formation professionnelle de s'ajuster avant le 15 février. Mme Lavoie propose pour les prochaines années de travailler le calendrier scolaire tous les secteurs ensemble en ce qui a trait au début et à la fin d'année scolaire ainsi que le congé des Fêtes. Le CSS est en accord avec la proposition.

7. Liste de rappel

Le liste de rappel est en vérification, mais il manque la liste qui l'accompagne toujours. Il devrait y avoir 2 noms sur cette liste. Après quelques discussions, des vérifications seront faites par le CSS et le SES afin de vérifier si les enseignants avec une tolérance d'engagement peuvent être inscrits sur la liste de rappel. Mme Laliberté aimerait que le CSS avise les directions adjointes de transférer la liste lorsqu'elles la reçoivent, car ça ne se fait pas systématiquement.

8. Dépassement d'élèves pour les cours en individualisé à l'Oasis

Une problématique est soulevée concernant le dépassement d'élèves pour les cours en individualisé. D'une heure à l'autre d'enseignement, les enseignants n'ont pas

toujours le même ratio. Mme Laliberté s'informe sur la façon de faire pour faire reconnaître le dépassement d'élèves. Le CSS mentionne que c'est la TOS qui peut regarder ça. Le SES propose de faire comme pour les GPAÉ, soit de prendre la plus petite moyenne des deux ratios. Le CSS fera une rencontre avec la direction et la TOS afin de se pencher sur la question.

9. Autres sujets

a) Mise en œuvre de la convention collective nationale

Certaines modifications de la convention collective nationale sont déjà en application, comme le 144 heures pour déclencher un contrat. Aussi, un poste a été ajouté en santé. La personne concernée sera informée dans les prochains jours. À la question du Syndicat si le poste sera rétroactif au 1^{er} juillet, le CSS répond qu'il vérifiera, mais ce sera probablement le cas. Une modification a aussi été apportée concernant l'annexe 32 sur les sommes allouées pour la composition de la classe. Mme Lavoie dit que ces sommes servent à soutenir les élèves à besoins particuliers et embaucher des ressources humaines, mais ils n'ont personne à embaucher. Cependant, les sommes sont reportables à l'année suivante. Il est question de rédiger une entente officielle pour maintenir les arrangements locaux. Le CSS explique aussi aux membres les discussions à venir avec le SES concernant la modification aux congés pour affaires personnelles.

b) Plan de transformation des Ressources humaines

Mme Gagnon informe les membres que le CSS est rendu à 42 % d'avancement dans le plan de transformation. Ils en sont à la phase 3, soit la mise en service des processus. Elle présente les grands chantiers des Ressources humaines qui sont en cours, comme l'implantation des conventions collectives nationales, l'équité salariale, la découpe des projets, la garantie d'heures pour les enseignants suppléants, etc. Le CSS demande le poulx des membres du comité. M. Simard mentionne qu'il travaille sur les listes afin de bien répertorier les enseignants qui sont permanents, dans la banque, etc. Pour sa part, le SES soulève un bémol au niveau de la communication envers les membres et le Syndicat qui est manquante.

Christine Gilbert
Conseillère syndicale